

## **Formation professionnelle et égalité homme/femme**

### **Le Conseil d'État ne bouge toujours pas, mais apparemment y pense...**

#### **Il paraît que le Conseil d'État veut promouvoir l'égalité homme/femme**

Pourtant, il a perdu un procès mené grâce à la LEg d'une enseignante d'ICA qui contestait sa collocation qui était plus défavorable d'une part que celle de ses collègues qui enseignaient d'autres branches aux même élèves et d'autre part que celle des enseignant-e-s d'ICA du gymnase. Le Tribunal a considéré que la collocation des enseignantes d'ICA violait le principe d'égalité de traitement et cette enseignante a donc été colloquée dans une fonction plus favorable à compter du 1er janvier 2012.

#### **Il paraît vraiment que le Conseil d'État veut promouvoir l'égalité homme/femme**

Pourtant, durant la procédure, le SVMEP avait déjà interpellé la Cheffe du DFJ le 1er mars 2018 pour lui demander de négocier. A cela, elle nous avait répondu qu'elle souhaitait que la procédure judiciaire aboutisse, convaincue - à tort au regard de l'issue de ce procès - qu'il n'y avait aucune discrimination homme/femme au sein de la DGEP et qu'elle préférait attendre l'aboutissement de cette procédure judiciaire pour éventuellement entamer une négociation.

#### **Il paraît réellement que le Conseil d'État veut promouvoir l'égalité homme/femme**

Pourtant, après avoir eu un rapport d'expertise Leg défavorable et un jugement qui oblige l'État de Vaud à revoir la collocation des enseignantes ICA, au lieu de nous répondre à nos courriers pour régler la question de ce collectif de femmes, le Conseil d'État a fait recours auprès de la chambre des recours du Canton et voir tous les éléments de son recours rejetés.

#### **Il paraît encore que le Conseil d'État veut promouvoir l'égalité homme/femme**

Pourtant, le Conseil d'État, une fois le jugement exécutoire, n'a jamais répondu à nos courriers et ne nous a jamais indiqué officiellement s'il avait l'intention ou non d'appliquer le dispositif de ce jugement au 38 enseignantes d'ICA concernées.

**En conséquence, plus de six mois après l'entrée en force du jugement, on ne connaît toujours pas les intentions du Conseil d'État en ce qui concerne l'application du jugement, qui pourtant fait clairement jurisprudence. A bout de patience, les enseignantes d'ICA se sont adressées à tous les députés du Grand Conseil. Une interpellation déposée par Marc Vuilleumier sera développée le 29 octobre. Nous verrons si le Conseil d'État en profitera pour y répondre immédiatement. Parallèlement, le syndicat SVMEP-SUD a saisi l'organe de conciliation et d'arbitrage. Les représentants du Conseil d'État ont déclaré que le Conseil d'État devrait rendre une décision pour modifier les collocations de ces enseignantes en fonction du jugement d'ici mi-novembre. La procédure a donc été suspendue. Si le Conseil d'État persiste à jouer la montre et à ne pas mettre en place le jugement pour ces 38 femmes, nous prendrons les mesures de luttes qui s'imposent.**

Comité du SVMEP-SUD

Contact : Angèle Lopez (078 646 11 87)  
Cyril Curchod (079 938 61 28)